

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DILT 13 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution de l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés, pour une durée de deux ans reconductible tacitement une fois;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour les achats de fournitures et de services transverses pour les services de la Ville, et du Département de Paris du 19 février 2013 ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés, pour une durée de deux ans à compter de la date de notification et reconductible tacitement une fois dans les mêmes termes;

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics et à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 35-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire de Paris en tant que coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Monsieur le Maire de Paris en tant que coordonnateur du groupement est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation dont les seuils pour 2 ans sont :

Lot 1 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans les 1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 680 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 712 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 626 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 498 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 54 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 214 000

Lot 2 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans les 5ème, 6ème, 7ème et 15ème arrondissements

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 446 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 778 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 382 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 524 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 64 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 254 000

Lot 3 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans les 10ème et 11ème arrondissements

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 448 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 786 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 390 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 554 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 58 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 232 000

Lot 4 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans le 12ème arrondissement

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 558 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 228 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 422 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 684 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 136 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 544 000

Lot 5 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans le 13ème arrondissement

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 662 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 644 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 566 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 260 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 96 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 384 000

Lot 6 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans le 14ème arrondissement

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 438 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 750 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 388 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 552 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 50 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 198 000

Lot 7 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans les 8ème, 9ème, 16ème et 17ème arrondissements

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 548 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 190 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 496 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 982 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 52 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 208 000

Lot 8 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans les 18ème et 19ème arrondissements

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 668 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 666 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 504 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 2 012 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 164 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 654 000

Lot 9 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés dans le 20ème arrondissement

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 434 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 730 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 338 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 350 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 96 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 380 000

Lot 10 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés en banlieue

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 386 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 536 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 364 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 1 454 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 22 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 82 000

Lot 11 : Prestations de nettoyage de locaux de la Ville et du Département de Paris, principalement situés en grande banlieue

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 218 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 870 000

Ville :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 66 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 262 000

Département :

Montant minimum sur 2 ans en euros HT : 152 000

Montant maximum sur 2 ans en euros HT : 608 000

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur divers crédits inscrits et à inscrire au budget de fonctionnement de la Ville de Paris, ses budgets annexes et les états spéciaux des mairies d'arrondissement, sur les comptes nature 6283 et 6288 chapitre 011, rubriques diverses, au titre des exercices 2014 et ultérieurs sous réserve de décision de financement.